



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/44/L.76*
24 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 98 de l'ordre du jour

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Brésil et Mexique : Amendements au projet
de résolution A/C.3/44/L.49/Rev.1

1. Remplacer, dans le titre, les mots "un environnement salubre" par les mots "des normes d'existence plus salubres";

2. Insérer, entre les deuxième et troisième alinéas du préambule, un nouvel alinéa ainsi conçu :

"Réaffirmant que chacun a droit à un ordre social et international dans lequel ces droits et libertés peuvent entièrement s'épanouir,";

3. Dans le troisième alinéa du préambule, remplacer les mots "qu'un environnement meilleur et plus salubre peut contribuer à" par les mots "que des normes d'existence meilleures et plus salubres sont requises pour";

4. Supprimer le quatrième alinéa du préambule;

5. Supprimer le cinquième alinéa du préambule;

6. Remplacer le dernier alinéa du préambule par un nouvel alinéa ainsi conçu :

"Considérant que donner satisfaction aux aspirations de l'individu à des normes d'existence meilleures et plus salubres devrait constituer un des objectifs fondamentaux d'un nouvel ordre international reposant sur la justice, la paix et le développement pour tous,";

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

7. Au paragraphe 1, remplacer les mots "de vivre dans un environnement" par les mots "d'être à l'abri de la crainte et du besoin, ainsi que le droit à un niveau de vie";
8. Remplacer la fin du paragraphe 2, après les mots "qu'intéressent", par les mots "les questions sociales et humanitaires de s'efforcer de faire prévaloir des normes d'existence meilleures et plus salubres, en particulier dans les pays en développement;";
9. Au paragraphe 3, supprimer les mots "par l'entremise de sa Sous-Commission" et remplacer la fin du paragraphe, à partir des mots "la détérioration de l'environnement" par les mots "la détérioration des normes d'existence, en particulier dans les pays en développement, sur la pleine jouissance des droits de l'homme;".
